

Audioconférence du 24 février 2021.

Une audioconférence informelle s'est tenue le 24 février 2021 entre la Direction et les OS de la DDFiP du CHER.

FO DGFIP18 avait de multiples questions car nous n'avions pas pu être présents à l'audio du 12 février qui avait des airs de CTL emplois.

- **Point sur la situation sanitaire au sein de la DDFiP 18**

La Direction confirme qu'il y a un cas avéré de COVID et 2 cas contacts.

Un des deux cas contacts l'a été à l'extérieur du service.

Une modification du délai d'isolement qui passe de 7 à 10 jours.

Il est précisé que la reprise d'un agent, après cas COVID ou cas contact, est toujours validée par le Médecin de prévention.

- **Point télétravail**

Le déploiement des solutions de télétravail (PC portable, Tigny, etc) est maintenant au nombre de 215 dans le département.

Le 18 février 2021 il y avait 26 % de télétravailleurs et 23 % sur un relevé intermédiaire au 22 février.

Sur une période de 5 jours il y a eu 49 % de télétravailleurs.

Une information détaillée est envoyée toutes les semaines aux OS.

- **AUDIT télétravail**

Un audit sur le télétravail a été effectué sur un panel d'agent avec deux catégories, ceux qui télétravaillent pas et ceux qui télétravaillent.

A) *Pour ceux qui ne télétravaillent pas les raisons principales sont*

- La crainte de perdre le lien social avec les collègues
- Certaines tâches ne sont pas réalisables en télétravail
- Le confort de travail est plus conséquent au bureau, matériellement et techniquement

B) *Pour ceux qui télétravaillent les observations sont :*

- Une crainte de perte de lien social
- Ils rencontrent peu de problèmes matériels
- 78 % précisent pourtant ne pas avoir de meilleures conditions de travail chez eux.

Sur le télétravail, lors du dernier groupe de travail national, FO a réclamé une indemnité forfaitaire pour les télétravailleurs.

En effet, si les charges supplémentaires au domicile (chauffage) sont réelles, les gains pour les télétravailleurs ne sont pas certains. Un agent en télétravail 2 jours dans la semaine par exemple, ne se verra pas offrir une diminution de son abonnement mensuel aux transports en commun.

- **ECONOMIE**

Le gouvernement va mettre en place un plan de relance

Des mesures qui doivent impacter la C.E.T. (contribution économique territoriale) payée par les entreprises.

Dans le CHER c'est environ 2900 entreprises qui vont en bénéficier.

FO DGFIP 18 a également posé les questions suivantes ;

Elles sont les principales raisons de la tenue de cette audioconférence

- **Recrutement d'un contractuel ?**

350 contractuels recrutés en France pour le fonds de solidarité .

Pour le CHER les dossiers seront traités en Direction.

FO est étonné de la mise en place d'un contractuel sur ces dossiers et se pose la question de sa formation. La direction indique qu'il suivra une formation, nous verrons bien si elle est adaptée.

- *SGC (service de gestion comptable) de St AMAND*

Le 12 février la direction a annoncé l'affectation d'un A pour ce SGC.

FO a demandé s'il s'agissait de la création d'un 2^e poste d'adjoint.

La Direction nous confirme que cette personne va prendre le poste d'adjoint actuellement vacant et que ce n'est pas la création d'un 2^e poste d'adjoint.

Et pour le A actuellement sur place en détachement au SGC de St AMAND, **FO** demande qu'il soit maintenu avec l'adjoint. Ce que confirme la Direction.

- *SGC de VIERZON*

Pour l'arrivée d'un A en EDR (équipe départementale de renfort) pour **FO** ça manque de précisions.

C'est qu'il va être créé un 2^e poste d'adjoint au 1^{er} janvier 2022.

Ce poste d'adjoint sera pourvu par le A qui arrive en EDR en 2022 ou, si ce dernier ne souhaite pas le prendre, par un A des trésoreries supprimées.

- *Trésorerie de BAUGY, SGC au 1^{er} janvier 2022*

FO se dit inquiet sur la situation actuelle. Situation pourtant déjà évoquée.

Actuellement le poste d'adjoint n'est pas pourvu car le titulaire est en détachement mais pas compensé.

Si l'on sait que le chef de service de la trésorerie de Sancerre va faire l'intérim jusqu'à Avril, pas de nouvelles pour la personne qui prendra la gestion jusqu'au 31 décembre 2021.

Un 2^e poste d'adjoint sera créé au 1^{er} janvier 2022, il pourra être pourvu par un A des trésoreries supprimées. Mais le 1^{er} sera t il compensé ?

Le flou actuel n'est pas pour améliorer les conditions de travail des agents.

Pour ces deux SGC l'étude pour les travaux d'aménagement à réaliser sont en cours.

- *Site de SANCERRE*

FO demande ce qu'il va se passer pour les agents du SIP au départ de la trésorerie ?

Pour la Direction, ils vont rester sur place et elle réfléchi sur des possibilités d'aménagement afin de pouvoir accueillir d'autres structures au sein de ces locaux.

- Pour terminer **FO** revient sur les dysfonctionnements incessants des applications et qu'il serait bon de retrouver un fonctionnement normal, ce qui n'est pas arrivé depuis longtemps.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations . fo.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr

Votre représentants FO-DGFIP lors de cette audio:

JANSONNIE Franck, suppléant

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO
la force syndicale **DGFIP**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu